Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guide interministériel de prévention de la radicalisation

Extrait destiné aux Directeurs d'établissements d'enseignement agricole

MARS 2016

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Sommaire

Fiche 1 : Procédures de signalement 5

Fiche 2 : De la détection au signalement en milieu scolaire 7

Fiche 8 : Mise en place d'une cellule de prise en charge sociale et/ou psychologique et actions de prévention de la radicalisation.....9

Fiche 11 : Formation sur le fait religieux.....11

Fiche 17 : Les référents radicalisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement Supérieur et de la recherche.....13

Fiche 18 : L'action de la MPPS en soutien aux académies.....15

Fiche 26 : Accueil, accompagnement, prise en charge psychologique des mineurs, jeunes majeurs et de leurs familles.....17

Fiche 27 : Séjour de rupture.....20

Fiche 28 : Démarche citoyenne.....23

Fiche 29 : Gestion de la scolarisation d'un élève en situation de désaffiliation ou de déshérence.....25

Fiche 34 : Sensibilisation au discours alternatif 27

Fiche 35 : Rôle préventif de l'école : approche socio-éducative.....30

Annexes.....35

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE 1

Procédure de signalement

• Situation, contexte, public concerné

La radicalisation est un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel (Farhad Khosrokhavar). Elle se traduit souvent par un changement de comportement rapide pouvant conduire au rejet de la loi et à la violence. Elle touche parfois des adolescents mais souvent des jeunes majeurs en situation d'échec, d'isolement ou de rupture. Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible même pour les familles et les proches.

• Les raisons du signalement

Le signalement d'une situation de radicalisation permet d'une part de protéger de tout danger nos concitoyens voire l'impétrant et d'empêcher notamment qu'il parte sur les zones de conflits (notamment en Irak et Syrie). Il permet également d'évaluer notamment pour les mineurs, une situation de jeune en risque de danger ou en danger nécessitant des mesures de protection.

• Fonctionnement

Dès le repérage des premiers signes de basculement dans la radicalisation, il convient de faire un signalement aux autorités compétentes. Les acteurs s'appuieront utilement sur les indicateurs de basculement définis au niveau national qui permettent d'appréhender de manière précise les situations de radicalisation.
Depuis le 29 avril 2014, le Gouvernement a mis en place un Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR) avec un numéro vert (0800.005.696) qui permet aux familles, aux proches et aux professionnels de signaler toute situation de radicalisation. Ce numéro vert vous permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles **du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**. Des écoutants au sein de la plateforme assurent une mission d'information et d'orientation des familles. Le signalement au CNAPR peut aussi se faire en dehors des heures d'ouverture par courriel directement sur le site du Gouvernement : **www.stop-djihadisme.gouv.fr**
Les écoutants du CNAPR recontactent systématiquement les personnes signalantes. Le signalement peut s'effectuer au CNAPR mais également auprès des services de police et de gendarmerie compétents du département. Il peut aussi se faire via l'appel au 17.
Pour les professionnels, le signalement peut se faire directement au numéro vert mais également à travers la voie hiérarchique auprès des services préfectoraux..

• Suites du signalement

Une fois analysés, tous les signalements sont suivis et analysés régulièrement par l'UCLAT, où siège

le CNAPR, ainsi que par l'Etat-major opérationnel du terrorisme qui assure le contrôle-qualité de l'inscription. Le signalement est transmis, lorsqu'il relève des risques de radicalisation violente, d'une part aux services de renseignement notamment à la Direction générale de la sécurité intérieure mais également au préfet de département du domicile du signalant qui va organiser la réponse publique en matière préventive à travers l'accompagnement des familles et la prise en charge des personnes signalées.

Dès réception des informations transmises par la plateforme téléphonique, le Préfet avise le procureur de la République. Celui-ci pourra éventuellement, lorsqu'il s'agit de mineurs, envisager la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative. Avec l'accord du Procureur de la République, le préfet informe le maire de la commune concernée.
Au vu des remontées, les cellules de suivi mises en place par les Préfets mobilisent les services de l'Etat et opérateurs concernés (police, gendarmerie, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, mission locale notamment), les collectivités territoriales (outre la mairie concernée, les services sociaux du conseil général), la Caisse d'Allocations familliales (CAF) et le réseau associatif en particulier les associations intervenant en direction des familles et des jeunes.

Le préfet désigne un professionnel au sein de ses services pour contacter la famille et organise la mise en place d'un parcours individualisé pour les jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation à travers la désignation d'un référent, issu du travail social, pour assurer le suivi. Les questions liées à la religion et au processus d'emprise mentale ne peuvent en effet être éludées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 2

De la détection au signalement en milieu scolaire

• Situation, contexte, public concerné

La radicalisation apparaît comme un phénomène pluriel lié à l'exploitation de conflits d'identité pour les adolescents. Dans ce contexte, l'action préventive menée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a vocation à prévenir la rupture du jeune afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.
Une des missions centrales de l'école est de favoriser la construction d'un élève citoyen, apte à appréhender le monde qui l'entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent son bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres pour vivre en société.

• Objectifs précis de l'action

Le ministère met l'accent sur la diffusion de messages préventifs au sein des établissements scolaires et sur la question du repérage des situations à risques. Ce repérage est une des missions de l'ensemble des personnels de communauté éducative, notamment :

- Les enseignants qui connaissent les élèves et qui observent pendant les cours leurs comportements, leurs prises de position et la manière dont les jeunes peuvent évoluer ;
- Les personnels de vie scolaire, notamment les conseillers principaux d'éducation (CPE) voient les élèves en dehors des cours et peuvent identifier des changements dans les relations et le lien social ainsi que l'engagement dans l'établissement ; les CPE et les professeurs partagent dans leur référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013) la compétence Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques qui doit les amener à « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves [...], à identifier tout signe de comportement à risque » ;
- Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale assurant un suivi individuel de l'élève en situation de difficulté sociale ;
- Les personnels de direction et les directeurs d'école, garants de la mise en œuvre d'un projet d'établissement ou d'école au service du bien vivre ensemble ;

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre au sein des établissements scolaires

1. Détection

Un livret a été diffusé en janvier 2015 sur le site Internet du Ministère. En février 2015, un courrier

adressé aux recteurs, appelle les personnels à une attention particulière envers des élèves en risque de désaffiliation ou de déshérence. Il recense plusieurs signes d'alerte :

- Rupture relationnelle aggravée ou généralisée avec les camarades, les amis, les divers entourages et abandon des activités périscolaires ;
- Rupture avec l'école entrainant des contestations répétées d'enseignements, multiplication des absences, déscolarisation soudaine ;
- Rupture avec la famille marquée par une limitation de la communication avec les proches, tentatives de fugue ;
- Nouveaux comportements dans les domaines alimentaire, vestimentaire...
- Modification de l'identité sociale et des discours :
    - Propos antisociaux virulents ou violents ;
    - Multiplication des tensions ou des conflits avec autrui;
    - Rejet et discours de condamnation de la société occidentale concernant son organisation, ses valeurs, ses pratiques (consumérisme, immoralisme, ...) ;
    - Rejet systématique des instances d'autorité, parents, éducateurs, professeurs, etc. ;
    - Rejet des différentes formes de la vie en collectivité, repli sur soi, mutisme ;
- Intérêt soudain, manifestement excessif et exclusif pour telle religion ou telle idéologie ;
- Socialisation réduite aux réseaux sociaux, fréquentation de sites à caractère radical, adhésion à des discours extrémistes sur ces réseaux ;
- Discours relatifs à la « fin du monde » et fascination manifeste pour les scénarios apocalyptiques.

Ce livret peut également servir de base d'échanges au sein de l'établissement dès lors qu'une situation particulière préoccupe et nécessite une concertation entre l'ensemble des acteurs.

2. Signalement

En cas de situation jugée préoccupante, tout personnel doit alerter le chef d'établissement qui transmet sans délai l'information au recteur et/ou à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, ainsi qu'au centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation via la plateforme téléphonique, **0800 005 696.**
Une remontée de la situation par la procédure interne de signalements des faits graves est faite en parallèle.

Les situations font ensuite l'objet d'une analyse par les services concernés.

•Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

Chaque département possède un ou plusieurs référents radicalisation.
A l'échelle académique, un référent radicalisation, coordonne en lien avec les référents départementaux, la politique académique.

•Coût/sources de financement

Budget de formation des personnels de l'éducation nationale.

•Eventuelles difficultés rencontrées

Les référents signalent une difficulté pour les personnels à repérer les situations éventuelles de radicalisation et à faire parfois la distinction entre radicalisation et comportement de rupture adolescente lié à d'autres facteurs.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

FICHE 8

Mise en place d'une cellule de prise en charge sociale et/ou psychologique et actions de prévention de la radicalisation

En relais des cellules préfectorales de suivi de la radicalisation, il est possible :

- Soit de favoriser au sein d'une association la constitution d'un réseau d'acteurs sociaux et de psychologues, auxquels peuvent s'associer des cadres religieux de confiance (cf : fiche de bonne pratique précédente) ;
- Soit, lorsqu'aucune association n'a la possibilité de fédérer ces réseaux, de constituer une cellule ad hoc, pilotée par un service de l'Etat, dédiée au suivi social et psychologique.

Cette seconde bonne pratique fait l'objet de la présente fiche.

• La cellule de prise en charge sociale et/ou psychologique

Cette cellule de suivi est mise en place pour déterminer des modalités de suivi social, voire psychologique, des personnes qui ont été radicalisées ou en voie de radicalisation.

Son animation peut être confiée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou à la Direction Sociale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Le dispositif consiste à réunir dans cette cellule unique l'ensemble des acteurs et services pouvant être mobilisés pour assurer une prise en charge adaptée de ces personnes : l'Education nationale, le SPIP, la protection judiciaire de la jeunesse, la CAF, les services sociaux du conseil départemental, les services de l'unité territoriale de l'ARS, voire un psychologue issu d'une structure hospitalière publique.

Ces services fédèrent autour d'eux, chacun dans leur domaine, des réseaux d'acteurs sociaux et de psychologues.

Il est possible d'y associer les services de renseignement locaux (DDSI et SDRT), ainsi qu'un cadre religieux de confiance qui serait spécifiquement chargé d'aider à la compréhension du discours religieux utilisé dans le cadre de la radicalisation.

• Le fonctionnement de la cellule

Cette cellule intervient en relais de la cellule départementale de suivi de la radialisation et lui rend compte de son action.

Elle intervient en prenant en charge des personnes en voie de radicalisation, en s'efforçant de réaliser un diagnostic sur les difficultés conduisant à cette radicalisation et sur les actions à mettre en œuvre. Elle peut confier ces actions de prise en charge à un service participant, lequel rend compte de son action et envisage, le cas échéant, l'intervention d'un autre service ou acteur. Elle peut aussi favoriser, en fonction des situations, une prise en charge par plusieurs services à la fois.

Chaque situation de radicalisation prise en charge fait l'objet d'un suivi individualisé par une petite structure chargée de la coordination de la cellule (appel des partenaires au minimum tous les 15 jours pour rapidement identifier les points de blocage éventuels).

La cellule peut enfin concevoir des actions de prévention primaire de la radicalisation, en lien le cas échéant avec les collectivités territoriales.

• Eléments de méthode de suivi

Les services membres ont vocation à se connaître. Ils peuvent avoir déjà travaillé ensemble dans d'autres champs d'action, tels que la politique de la ville ou la prévention de la délinquance. Il est toutefois nécessaire qu'ils partagent des éléments de connaissance spécifiques sur la prévention de la radicalisation et d'identifier les compétences, les niveaux d'intervention de chacun. C'est à cette fin que les différents membres de la cellule de suivi social ont, pour la plupart suivi, au niveau local ou national, les différentes formations ou séances de sensibilisation sur la prévention de la radicalisation.

En termes de méthode, la cellule travaille avec des référents uniques pour la « prévention de la radicalisation ». L'objectif est de faire partager les compétences de chacun. A ce titre d'ailleurs, la personne référente du conseil départemental joue un rôle essentiel.

Ce travail de suivi ne doit pas se faire au détriment de l'opérationnalité qui se réalise y compris avec la collaboration ponctuelle de certains services extérieurs à la cellule de suivi comme la DIRECCTE ou les missions locales notamment. En effet, la réussite de la démarche passe par la mobilisation de tous les dispositifs de droit commun (suivi social, garantie jeune, formation, service civique...), tous les dispositifs susceptibles de mettre un terme à la rupture sociale.

• Importance du lien de confiance précédent la prise en charge effective

Cette démarche n'a des chances de succès qu'à la condition d'établir le contact et le dialogue avec la personne en voie de radicalisation suivie, le biais d'un tiers de confiance (travailleur social, adulte relais, psychologue..).

Cette première étape constitue un préalable indispensable. Elle peut prendre du temps et donner le sentiment de ne pas avancer.

Ensuite, il s'agit de convaincre la personne de s'engager dans un processus lui permettant de sortir de la situation de rupture dans laquelle elle se trouve. Il convient donc de trouver un outil adapté à chaque situation ou l'accompagnement vers l'emploi et l'activité reste un élément déterminant.

Pour y parvenir il est important de mobiliser le partenariat autour de la personne en traitant les difficultés sociales sans faire de la prévention de la radicalisation l'enjeu de la démarche.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE 11
Formation sur le fait religieux

Les acteurs de la prévention de la radicalisation doivent être non seulement en mesure d'accompagner et de soutenir une famille dont un membre se radicalise mais aussi être en capacité de distinguer entre rigorisme, communautarisme et radicalisation.

A ce titre, il est opportun qu'ils se familiarisent avec le fait religieux, le droit des cultes et le principe de laïcité. Les diplômes universitaires de formation civile et civique répondent à ce besoin.

1. Qu'est-ce qu'un DU de formation civile et civique ?

Ces formations universitaires, de 120h en moyenne, financées en grande partie par le ministère de l'Intérieur, sont articulées en fonction de trois grandes unités d'enseignement : sciences sociales des religions, laïcité et institutions républicaines, droit des religions et la gestion du culte. Elles s'adressent aux cadres religieux de tous les cultes, les responsables associatifs mais également aux agents publics, qui dans leurs fonctions, sont confrontés aux faits religieux.

2. Quelle répartition des DU sur le territoire national ?

Le nombre de diplômes universitaires de formation civile et civique (DU) a doublé depuis janvier 2015. Après Paris, Lyon, Strasbourg puis Montpellier, Aix et Bordeaux, 5 nouveaux DU ont vu le jour en septembre 2015 à Sceaux, Paris 1, Lille, Toulouse et Mayotte.

Deux autres ont fait leur première rentrée à Nantes et la Réunion en janvier 2016. En plus de ces 13 DU, de nouveaux DU, dont un à distance, devraient voir le jour pour permettre une accessibilité optimale sur l'ensemble du territoire.

3. Pourquoi le suivi d'un DU peut être utile à la prévention de la radicalisation ?

Ces DU, qui s'inscrivent dans la formation continue, sont particulièrement adaptés aux chargés de prévention de la radicalisation ainsi qu'à tout agents public et responsable associatif travaillant avec des cellules départementales. Ils constituent en effet une approche pédagogique et pratique très utile pour appréhender la place du fait religieux dans la prévention de la radicalisation.

Par ailleurs, le nombre d'heures de cours variant entre 120 et 150 heures sur 6 à 8 mois, le suivi du DU est compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle. Au-delà des cours, ces formations approfondies offrent un socle commun de connaissances tout en favorisant les échanges inter-cultuels et inter-professionnels au sein de la sphère universitaire. Les retours d'expérience des fonctionnaires ayant suivi ces cursus sont excellents.
devrait faire des DU une formation de référence à l'échelle nationale.

Le brassage entre agents publics, responsables religieux, étudiants, société civile, sous l'égide de l'université, est très apprécié. Ainsi, le besoin de formation en la matière manifesté par la fonction publique hospitalière, la pénitentiaire, l'éducation nationale ainsi que le personnel du ministère de l'intérieur devrait faire des DU une formation de référence à l'échelle nationale.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 17

Les référents radicalisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

•Situation, contexte, public concerné

Dans le cadre de la prévention contre de la radicalisation, chaque recteur a nommé un référent « radicalisation » à l'échelle académique et chaque inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) a nommé un référent départemental « radicalisation ». Ce réseau de référents a pour mission d'animer territorialement la politique conduite par le ministère de l'éducation nationale pour prévenir le plus en amont possible ce phénomène.

•Objectif précis de l'action

La mise en place de ce réseau a pour objectif de structurer la politique ministérielle par un maillage territorial qui assure dans chaque département et dans chaque académie la présence d'une personne qualifiée et formée pouvant faire le lien entre les établissements scolaires et les différents partenaires présents dans la cellule de suivi préfectorale.

•Nature des actions mises en œuvre

Le référent « radicalisation » académique a pour mission de coordonner la politique académique de prévention de la radicalisation : diffusion de la documentation nationale, formations académiques, mise en relation des référents départementaux.

Il doit veiller à la complémentarité de son action avec les autres référents académiques pouvant intervenir dans ce domaine: le correspondant chargé de la prévention contre les dérives sectaires, le référent laïcité et tout autre personnel susceptible, par les fonctions qu'il occupe, d'aider à prévenir les phénomènes de radicalisation.

Le référent départemental, nommé par l'IA-DASEN, est membre de la cellule de suivi préfectorale et doit être l'interface entre les établissements scolaires et cette cellule.

Il a pour mission d'accompagner les établissements.

Il doit aider au repérage des élèves susceptibles d'être en voie de radicalisation en faisant connaitre les outils à disposition pour reconnaitre les signaux faibles et indicateurs de basculement et les procédures de signalement à suivre.

Il doit veiller à l'organisation de formations à l'échelle départementale en lien avec les partenaires territoriaux concernés.

Il doit participer en fonction des décisions prises par la cellule préfectorale, au suivi des jeunes en voie de radicalisation ou radicalisés en assurant, en lien étroit avec les équipes éducatives, une continuité de la scolarité du jeune concerné.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 18

L'action de la MPPS en soutien aux académies

• Situation, contexte, public concerné

La Mission de Prévention des Phénomènes Sectaires (MPPS) développe son action au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conformément à **la circulaire n° 2012-051 du 22-3-2012** pour lutter contre le développement et l'emprise potentielle sur des élèves, de mouvances ou d'organisation sectaires.
Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche constatant que les réseaux qui prônent la radicalisation s'inspirent très fortement des méthodes d'emprise mentale des mouvements sectaires a souhaité élargir l'action de la MPPS et lui a confié une action de soutien aux académies sur ce dossier prioritaire de la prévention de la radicalisation en milieu scolaire.

• Objectifs précis de l'action

La MPPS apporte son expertise et son concours à la prévention de la radicalisation à l'école Elle accompagne également, si une suspicion de radicalisation existe, le contrôle de l'enseignement à distance, de l'instruction à domicile et de l'enseignement privé hors contrat.

En effet, le principe de l'obligation d'instruction, posé dès 1882, exige aujourd'hui que tous les enfants âgés de six à seize ans, présents sur le territoire national, bénéficient d'une instruction, qui est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement. Cette instruction obligatoire peut toutefois être suivie, selon le choix des personnes responsables, soit dans un établissement scolaire public, soit dans un établissement scolaire privé, soit dans la famille.

L'accompagnement et le soutien du contrôle par la MPPS s'établit dans le cadre strict du code de l'éducation (articles L131-5, L 151-1, D.131-11 et D. 131-12) qui est précisé par la circulaire n° 2011-238 du 26-12-2011 relative à « l'obligation scolaire et à l'instruction dans la famille », et la circulaire n° 2015-115 du 17-7-2015 relative au « régime juridique applicable à l'ouverture et au fonctionnement des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat ».

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

La MPPS constitue une ressource experte pour les académies dans la mise en œuvre des inspections pédagogiques soit en les appuyant directement ou en contribuant à une formation spécifique des corps d'inspection.
C'est donc dans le cadre de ses compétences reconnues et de ses méthodes d'intervention d'Inspection générale liés aux statuts de ses membres qu'elle est en mesure de se rendre très rapidement en académie et de pouvoir intervenir sur des situations qui pourraient avoir un lien éventuel avec une situation de radicalisation.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)**

La MPPS est composée de quatre inspecteurs généraux (2 inspecteurs généraux de l'Education nationale, 2 Inspecteurs généraux de l'administration de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche). Elle est rattachée à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), auprès du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

FICHE 26

Accueil, accompagnement, prise en charge psychologique des mineurs, jeunes majeurs et de leurs familles

• Situation, contexte, public concerné

Il s'agit d'assurer un accueil, une orientation, un accompagnement, et/ou une prise en charge psychologique de mineurs et des jeunes majeurs concernés par un processus de radicalisation.

Ces jeunes expérimentent souvent une forme de rupture. Il leur arrive également de présenter une fragilité psychologique renforçant ou résultant d'une perte de repères ou d'une perte d'identité. Le processus de radicalisation peut en effet s'apparenter à un phénomène d'emprise mentale. La prise en charge peut revêtir plusieurs formes en fonction de la personnalité et des troubles des jeunes concernés et s'appuyer sur diverses structures spécialisées : centres médico-psychologiques, centres médico-psycho-pédagogiques, cellules d'urgence médico-psychologiques, voire secteurs hospitaliers de psychiatrie ou de pédopsychiatrie, Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie ou Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues...

Toutefois, compte tenu de leurs caractères propres, la Maison des Adolescents et le Point Accueil Ecoute Jeunes constitue souvent un dispositif particulièrement adapté à la situation de ces mineurs et de ces jeunes majeurs.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

- **La Maison des Adolescents (MdA),** qui est un lieu d'accueil des adolescents et des jeunes de 11 à 25 ans en souffrance physique, psychique et sociale, présent dans la plupart des départements, peut être mobilisée pour traiter le processus de radicalisation et en particulier pour engager une phase de déconstuction/reconstruction. La MdA s'adresse également aux familles. Elle a un rôle d'animation du réseau d'acteurs dont elle garantit la bonne coopération, et une expertise reconnue dans le domaine sanitaire.

Les missions de la MdA sont de prendre soin et d'accueillir les adolescents, de favoriser la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charge pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (à la fois médicales, psychologiques, sociales et éducatives), d'organiser l'expertise interprofessionnelle sur les situations individuelles et garantir la continuité et la cohérence des prises en charge.

Conformément à la Charte nationale qui l'encadre, elle contribue à une prise en charge globale de l'adolescent en inscrivant son action dans un cadre pluri-partenarial et en travaillant en étroite collaboration avec les structures intervenant en amont et en aval, en particulier les Points Accueil Ecoute Jeunes, les Espaces Santé Jeunes, les missions locales, l'éducation nationale, les services de justice, les services de protection de l'enfance, les services de pédiatrie et de médecine de l'adolescent, les centres de planification et d'éducation familiale, les REAAP, les secteurs de pédopsychiatrie et de psychiatrie générale, les praticiens libéraux et les structures d'accueil social et médico-social.

La Maison des Adolescents a en outre vocation à impliquer pleinement les familles dans cette prise en charge notamment dans le cadre d'entretiens familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire peut être composée, sous la responsabilité du directeur et/ou coordonnateur, d'un médecin psychiatre (ou pédopsychiatre), d'un infirmier, d'un psychologue, d'un éducateur. D'autres intervenants complètent l'équipe de base en relation avec les projets développés et les moyens dégagés, assistant social, gynécologue, nutritionniste, addictologue, personnels d'associations (aide à la parentalité, planning familial, missions locales, avocats, spécialistes médicaux etc.).

Le principal objectif est d'apporter une réponse de santé adaptée aux difficultés rencontrées par les adolescents en leur offrant les prestations les plus ajustées à leurs besoins et attentes, en lien avec les partenaires du soin, du social, de l'éducatif, de l'insertion...

Dans le cadre de la prise en charge en matière de radicalisation, la MdA peut être sollicitée par la cellule de suivi du Préfet afin d'entrer en contact dans un premier temps avec la famille puis le jeune concerné.

La prise en charge psychologique nécessite des consultations régulières et doit s'inscrire dans la durée.

Mais elle doit être complétée par une prise en charge éducative, sociale et professionnelle afin d'assu-rer la réinsertion du jeune. Ce dernier volet peut trouver réponse grâce notamment à la coopération des missions locales, qu'il convient de promouvoir.

- **Le Point accueil écoute jeune (PAEJ)** est une structure mobilisable dans le cadre de la prévention de la radicalisation qui propose au jeune concerné un adulte à qui parler. C'est une structure « non spécialisée » répondant à la problématique du mal-être des jeunes, en ménageant d'importantes souplesses en termes d'interventions, d'articulation aux contextes locaux et d'organisation.

C'est un lieu d'accueil de proximité, inconditionnel et réactif qui a une fonction d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être.

Le PAEJ intervient sur des problématiques transversales participant du « mieux être » des jeunes et concourant de fait à leur santé et à leur insertion sociale et professionnelle. Les principales thématiques sont le mal-être et la souffrance psychique, le décrochage ou l'échec scolaire, les situations de crise, l'usage de substances psychoactives et les conduites violentes.

Le PAEJ vient en renfort des dispositifs d'accueil et d'accompagnement à visée plus généraliste, par une réponse de proximité, qui doit s'organiser en complémentarité avec ces dispositifs. Il se situe le plus souvent dans une logique de prévention primo-secondaire et souvent d'éducation à la santé, mais peut cibler également les publics en rupture.

Les profils des intervenants sont dominés par les psychologues (38%). Les autres profils les plus fréquemment recensés sont ceux d'éducateurs spécialisés et d'accueillants.

La moitié des structures est mobile. Cela se traduit assez généralement par des interventions « hors-les-murs ». L'intérêt d'un maillage territorial fin est souligné – le public cible étant très peu mobile.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

- **Maisons des Adolescents :**
  - **Education nationale ;**
  - **Protection judiciaire de la jeunesse ;**
  - **Conseil départemental ;**
  - **Acteurs de la santé et de l'action sociale.**
- **Point Accueil Écoute Jeunes :**
  - **Education nationale ;**
  - **Clubs de prévention ;**
  - **Services sociaux et de prévention spécialisée des collectivités ;**
  - **Missions locales ;**
  - **Acteurs de la santé et de l'action sociale.**

• Coût/sources de financement

- **FIPD ;**
- **Ministère des affaires sociales et de la santé ;**
- **Collectivités territoriales.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE 27
Séjour de rupture

• Situation, contexte, public concerné

Il s'agit de jeunes mineurs avec autorisation des parents ou majeurs dont les situations de radicalisation djihadiste sont examinées par une cellule de suivi du Préfet. Il importe de désigner un éducateur qui sera le référent de parcours du jeune et qui doit être en capacité d'obtenir son adhésion pour un tel projet et de le suivre lors du séjour et à plus long terme.

• Mode de prise en charge et nature d'action mise en œuvre

Le séjour de rupture doit être conçu comme l'une des étapes de la prise en charge globale du jeune afin de permettre tout à la fois un éloignement du milieu influent et l'apprentissage de valeurs et de règles de vie en collectivité.

Les séjours de rupture s'inscrivent dans une relation éducative ; ils doivent faire l'objet d'échanges, de temps de préparation, de construction avec les jeunes. Ils leur permettent de faire l'expérience de la conception et de la mise en œuvre d'un projet, donc de se projeter dans un avenir accessible.

Ces expériences permettent :

- De faire émerger et de valoriser les capacités des jeunes ;
- De créer une rupture avec le quotidien, un contexte parfois pesant ou des influences négatives ;
- De se confronter à la vie de groupe, à son organisation, à sa gestion, à la négociation de sa place ;
- De renouer avec des valeurs comme le respect de l'autre, comme la solidarité et la communication ;
- D'oser devenir mobile géographiquement dans le cadre de projets humanitaires, citoyens, ou simplement dans le cadre d'une découverte de l'environnement et du patrimoine d'une région qu'il ne connait pas et faire des découvertes ;
- De développer le sentiment d'avoir une utilité sociale ;
- De se décentrer de ses problèmes quotidiens, de les retrouver différemment et d'entrer dans une phase de questionnement ;
- De revaloriser son image de soi ;
- De redessiner avec le jeune sa relation avec ses parents.

Conditions sur l'encadrement par des éducateurs à préciser.

Le séjour de rupture doit être encadré au minimum par un encadrant pour trois jeunes accueillis. L'éducateur doit être titulaire des diplômes requis (diplôme d'état d'éducateur spécialisé) et avoir un niveau de qualification suffisant

L'intérêt d'un séjour de rupture est que chaque projet est monté spécifiquement en fonction des jeunes et de leurs problématiques. Il s'agit d'amener les jeunes à amorcer un processus de changement afin de les accompagner, de manière personnalisée à une construction de leur identité pour qu'ils puissent acquérir des capacités d'autonomie nécessaires à une intégration à leur retour.

- **Phase préparatoire au séjour :**

Le séjour doit être préparé en amont avec les jeunes notamment sur le cadre du séjour (règlement intérieur), l'emploi du temps. Les activités doivent être définies en fonction d'objectifs précis, qui sont notamment la resocialisation et l'apprentissage de l'autonomie.

- **Contenu du séjour :**

La durée du séjour peut varier de 6 à 10 semaines. Le séjour regroupe une dizaine de jeunes dont seulement une minorité (3 maximum) doit être en situation de radicalisation, les autres étant les publics habituels de ce type de projets.

Divers types de séjours peuvent être envisagés : séjours de rupture en mer (en voilier) ; séjours de rupture à caractère humanitaire et de découverte d'une nouvelle forme de vie sociale, séjours à finalité créative ou artistique etc...

Le séjour peut s'articuler autour d'activités sportives, pour permettre aux jeunes de se valoriser dans l'effort et dans la responsabilité, de se mesurer à lui-même et de se confronter aux lois de la nature avec ses contraintes (ex randonnée, spéléologie..), d'activités de travail manuel leur permettant de se confronter à un objectif collectif de réalisation, d'ateliers de réflexion sur leur projet personnel et professionnel, les valeurs de la république et la citoyenneté.

- **Préparation à la sortie du séjour :**

Il s'agit à terme, d'envisager la réinsertion des mineurs dans un parcours scolaire ou d'envisager une insertion sociale et professionnelle durable pour les majeurs. Ces séjours permettent d'engager une réflexion sur leur radicalisation et sur le sens qu'ils souhaitent donner à leur vie.

Le retour à un milieu scolaire ordinaire ou bien le travail sur un projet professionnel doit se passer de façon progressive et douce à travers la poursuite de l'accompagnement individualisé du référent de parcours au-delà du séjour.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

Association ou autre structure proposant des séjours éducatifs, notamment les associations de prévention spécialisée

• Coût/sources de financement

- FIPD ;
- Collectivités territoriales (Conseil départemental) ;
- Association.

• Méthode d'évaluation/indicateurs

L'évaluation de cette prise en charge se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :

- Nombre de jeunes pris en charge (âge, sexe) ;
- Nombre de jeunes remobilisés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

- Sur le plan qualitatif :

- Sortie du processus de radicalisation ;
- Prise de conscience du jeune ;
- Implication dans un projet ;
- Réintégration dans la société.

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Outre l'adhésion du jeune et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale qui est primordiale, ce type de prise en charge nécessite une réelle implication du jeune dans un projet.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE 28
Démarche citoyenne

• Situation, contexte, public concerné

Sont concernés par cette démarche citoyenne des jeunes majeurs radicalisés et identifiés par la plate-forme téléphonique ainsi que des jeunes majeurs volontaires.

Concernant les personnes radicalisées, leur situation doit être examinée par la cellule de suivi du Préfet. Dans ce cadre, ils pourront être orientés vers cette action par le référent de parcours désigné et sous réserve de leur adhésion.

• Objectifs précis de l'action

La finalité de la démarche citoyenne est de favoriser le sentiment d'appartenance à la République et une adhésion à ses valeurs en organisant un processus de resocialisation pour les jeunes radicalisés.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

La démarche citoyenne se réalise en deux étapes avec en premier lieu, une démarche collective puis une démarche individuelle.

• Première étape : la démarche collective

La démarche collective se traduit par un atelier interactif, plaçant le jeune au cœur du projet. L'objectif est de responsabiliser le jeune en tant que citoyen et d'affirmer son rôle d'acteur à part entière au sein de la société.

Chaque atelier s'organise autour d'un groupe de 8 jeunes au maximum, dont 2 à 3 seraient signalés comme radicalisés.

La démarche collective s'articule autour de 4 ateliers d'une journée durant un mois. Chaque atelier est consacré à un thème défini :

1. Le premier atelier porte sur les conséquences citoyennes du passage à la majorité :

Tout d'abord, les différents droits qu'acquiert une personne lors de la majorité seront abordés. Ce premier temps permettra de s'assurer de la compréhension de ces droits et de leur importance (l'indépendance, le droit de vote...).

Puis, les devoirs qu'implique la vie en société seront traités autour des notions de respect des autres et de responsabilité individuelle. A ce titre, une attention particulière sera portée à la responsabilité pénale et les conséquences d'une inscription au casier judiciaire, au travers d'une action ludique et pédagogique.

Enfin, les participants recevront une initiation aux premiers secours et une présentation des activités de la croix rouge.

2. Le deuxième atelier concerne la connaissance des institutions :

Une intervention de divers acteurs institutionnels tels que la mairie, la police ou la gendarmerie, les pompiers, les magistrats est prévue afin de comprendre leur rôle et de connaître les missions des différents services publics.

Il pourra être proposé un parcours dans la commune durant une journée visant à recueillir des informations sur les institutions concernées grâce à des échanges avec leurs représentants.

1. le troisième atelier porte sur le thème de la vie en collectivité :

Une première approche historique et géopolitique est envisagée, en particulier sur les conflits du bassin méditerranéen. Ces échanges devront permettre le développement d'un esprit critique chez les jeunes.

Puis, une intervention concernant la coexistence entre les différentes religions et sur la laïcité est engagée avec des associations et/ou des représentants des différents cultes. Les débats devront permettre aux jeunes de s'exprimer et de déconstruire les préjugés. Ces dialogues peuvent avoir lieu autour d'un repas.

2. Le quatrième atelier mobilise la sphère familiale :

Cet atelier consiste à établir un débat autour des précédents thèmes abordés entre les jeunes et leur sphère familiale. Il s'agit, sous forme de restitution et d'échanges, que les participants fassent part des enseignements qu'ils ont tirés de ces ateliers.

• La seconde étape : la démarche individuelle

Il est prévu que chaque jeune participant à cette action s'inscrive dans un service civique de 6 à 12 mois. Ce service est ouvert à tous les jeunes sans conditions de diplôme. Le volontaire reçoit une indemnité de 573 euros net par mois et est accompagné par un tuteur. Le service pourra être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Durant toute cette démarche citoyenne, les jeunes bénéficieront, dans la première étape d'un référent de parcours, et dans la seconde étape d'un tuteur. Il serait par ailleurs souhaitable que chaque jeune soit parrainé par un représentant institutionnel (élu local, cadre de la fonction publique, représentant associatif ou du monde de l'entreprise), partenaire du projet ; son rôle consistant à le guider dans sa construction personnelle et professionnelle, en lui faisant bénéficier de son réseau.

A l'issue de ces deux étapes, les jeunes bénéficieront d'une cérémonie de parrainage civil qui a été institué par le décret du 20 prairial an II (8 juin 1794). Cette cérémonie, dont les modalités d'organisation sont à l'appréciation du Maire, a vocation à consacrer solennellement cette démarche citoyenne, engagement moral, n'emportant pas de conséquence juridique.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

- Les collectivités locales ;
- Les partenaires institutionnels (membres du CLSPD notamment).

• Coût/sources de financement

- FIPD ;
- Collectivités territoriales.

• Méthode d'évaluation/indicateurs

- Assiduité des jeunes à la démarche et suivi des jeunes dans la durée.

• Éventuelles difficultés rencontrées

- Mobilisation et engagement des partenaires.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 29

Gestion de la scolarisation d'un élève en situation de désaffiliation ou de déhérence

• Situation, contexte, public concerné

Il s'agit d'assurer le suivi des élèves en situation de désaffiliation ou de déshérence au sein des établissements scolaires en lien avec les services et acteurs associatifs concernés.
Les jeunes en situation d'être scolarisés et qui sont accompagnés par la cellule de suivi préfectorale de prévention de la radicalisation doivent faire l'objet d'une attention particulière par l'équipe éducative. Les professionnels de l'éducation nationale doivent dans une logique préventive et éducative prévenir une déscolarisation éventuelle de l'élève concerné.

• Objectifs précis de l'action

Prévenir la déscolarisation d'un élève.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

Une cellule de veille, à laquelle participent le conseiller principal d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, le médecin, sous le pilotage du chef d'établissement, a pour rôles de :

- Repérer les élèves à problématiques particulières selon les indicateurs habituels (appétence scolaire, capacité de concentration en classe et d'investissement dans le travail personnel, absentéisme, rupture avec les modalités antérieures de comportement, troubles de la sociabilité, perte d'estime de soi, repli sur soi) ;
- Analyser les problématiques individuelles et collectives des élèves repérés ;
- Préconiser des typologies de prise en charge pédagogique et éducative, proposer un accompagnement personnalisé et/ou orienter vers des structures de prise en charge extérieures ;
- Aider à l'élaboration des projets scolaires et personnels des élèves ;
- Suivre, évaluer et ajuster les accompagnements mis en place.

La pédagogie de l'engagement peut être renforcée : pour aider le jeune à élaborer son projet personnel, un personnel éducatif tel que le conseiller principal d'éducation pourra proposer à l'élève de participer aux actions du conseil de la vie lycéenne (CVL) ou conseil de la vie collégienne (CVC), aux activités de la maison des lycées ou à un club crée au sein de l'établissement.

Il peut être proposé à un élève, en lien avec sa famille une forme de contrat et envisager un parcours scolaire adapté (emploi du temps personnalisé, contact avec le CPE, avec un personnel de santé ou le Conseiller d'orientation psychologue) nécessitant un engagement de l'élève.

Si l'élève arrive en cours d'année, **un tutorat d'aide aux devoirs** par un assistant pédagogique ou un assistant d'éducation sera mis en place afin de permettre le rattrapage des cours ; ce tutorat participera à un suivi accru de l'élève.

Enfin, le chef d'établissement et/ou le conseiller principal d'éducation seront attentifs au **renforcement du dialogue avec la famille**, invitant les parents à venir faire un point régulier sur les résultats scolaires, l'implication, la sociabilité et le comportement de l'élève.

Le chef d'établissement en lien avec le référent radicalisation rend compte à la cellule de suivi de l'évolution scolaire de l'élève et reçoit de la part de la cellule de suivi les informations nécessaires à une prise en charge éducative de qualité.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

- Le référent « radicalisation » départemental et/ou académique, les équipes des services départementaux et académiques ;
- L'équipe éducative de l'établissement où est scolarisé l'élève concerné ;
- La famille de l'élève.

• Méthode d'évaluation/indicateurs

Evolution des résultats scolaires, de l'absentéisme éventuel, du comportement en classe et dans l'établissement (indicateurs de vie scolaire).

• Éventuelles difficultés rencontrées

Le partage d'information doit être encadré et clairement défini.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE 34

Sensibilisation au discours alternatif

• Situation, contexte, public concerné

Cette fiche repère s'inscrit dans la stratégie de la contre- communication
Celle -ci vise à contrer la propagande djihadiste qu'elle soit en ligne et hors ligne.
La commission européenne a proposé des axes méthodologiques de contre discours qui s'articule autour de trois axes :

- Un contre-discours sur le plan politique qui ne peut être porté que par les gouvernements ;
- Un contre-discours sociétal porté par les membres de la société civile ;
- Un contre-discours religieux porté par les autorités religieuses compétentes et dans lequel il est préférable que les gouvernements ne s'impliquent pas, a fortiori dans une république régie par le principe de laïcité.

Notre objectif dans cette fiche-repère est celui du contre-discours moral porté par la société civile : associations (y compris les associations de victimes), les familles, les travailleurs sociaux et les pairs que nous appellerons ici la narration alternative.

Elle peut revêtir différentes formes : contre-message, narration alternative et contre-image.
Le contre message consiste à diffuser des contre-messages basés sur des statistiques (par exemples les talibans ont tués plus de musulmans que les drones américains)
La narration alternative vise à proposer un récit alternatif, basé par exemple sur les témoignages de victimes
Le contre image vise à battre en brèche la vision « romantique » de l'extrémisme en montrant des images prises sur le terrain de massacres de civils etc

Le public visé doit être impérativement bien ciblé, car c'est en fonction du public cible que le contre-discours doit être articulé.

Cette fiche repère vise ici un public en voie de radicalisation - mais au sens large - et ne s'adresse pas uniquement aux cas signalés par la plateforme téléphonique.

Un autre préalable méthodologique est celui de la qualité de l'intervenant : la crédibilité et la fiabilité de la personne (ou de l'institution) qui délivre le contre-discours est aussi important que le message lui-même. Le professionnalisme doit être de rigueur.

• Objectif précis de l'action

L'objectif est de renforcer la sensibilisation des populations aux risques de basculement dans la radicalisation.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

Organisation de conférences avec un public cible bien déterminé suivi d'un dialogue. **Plusieurs actions peuvent être menées dans ce cadre :**

Il s'agit devant une assistance d'une cinquantaine de personnes dans des lieux de proximité de faire état de parcours de vie de jeunes ayant basculé dans la radicalisation. Les intervenants, qui sont des acteurs de terrain, incarnent les jeunes concernés et relatent différents épisodes de leur vie (influence négative, occasions manquées, failles dans les systèmes de prise en charge).

Un dialogue est ensuite engagé avec les participants sur leur appréciation de ce récit et sur ce qui aurait pu être fait en amont. A leur demande, ils peuvent également être formés pour assurer un rôle d'intervenant dans de telles rencontres afin de diffuser très largement le message préventif.

Paroles des victimes et leur famille :

Ces actions peuvent être portées par des associations de victimes de terrorisme. Le but est de délivrer un discours basé sur une expérience réelle qui peut déclencher l'émotion l'empathie et la réflexion.

Témoignage de déserteurs :

Le témoignage de déserteurs permet également de délivrer un discours alternatif, permettant de battre en brèche la vison « romantique » de la radicalisation : la technique de la contre image (image de massacre de civils, d'images prises sur le terrain montrant l'atrocité de la réalité) quoique très délicate à mener est très efficace.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

- Communes ;
- Éducation nationale ;
- CAF ;
- Associations de quartier ;
- Association de victimes ;
- Association œuvrant dans la promotion de la démocratie ;
- Centre sociaux.

• Coût/sources de financement

- FIPD ;
- Réseau d'appui et d'accompagnement des parents ;
- Collectivités territoriales ;
- CAF.

• Méthode d'évaluation/indicateurs

Questionnaire d'évaluation à la fin de chaque conférence.

• Éventuelles difficultés rencontrées

Mobilisation du public cible (jeunes susceptibles de basculer dans la radicalisation).

• Exemples

La plupart des exemples européens reposent sur la parole des victimes.

France :

- Association française d'aide aux victimes ;
- L'association « Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix » : dialogue et promotion de la laïcité crée par Latifa Ibn Ziaten.
- Syrie Prévention Famille

Autriche :

- Women without borders et la campagne SAVE (sœurs contre l'extrémisme violent) et l'initiative Witness of History qui fait découvrir la réalité des idéologies extrémistes.

Italie :

- Fondation Miguel Angel Blanco

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 35

Rôle préventif de l'école : approche socio-éducative

• Situation, contexte, public concerné

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réaffirme que le rôle de l'école est fondamental dans la construction d'un élève citoyen, apte à appréhender le monde qui l'entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent son bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres pour vivre en société.

Conformément à l'article L. 111-1 du code de l'éducation, l'école a pour mission de garantir à chacun le droit à l'éducation « afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

De plus, « le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté. » (Article 131-1-1 du code de l'éducation).

Le rôle majeur de l'école, par la pédagogie et les actions éducatives, réside dans cette construction de l'esprit critique du jeune pour lui permettre de faire des choix libres, éclairés et responsables. L'école se trouve ainsi être le garant de l'émancipation du jeune pour qu'il soit en mesure de discerner les dangers de discours extrémistes, pour lui-même et pour les autres.

• Objectifs précis de l'action

La grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, dont les mesures ont été annoncées le 22 janvier 2015 à l'issue d'une large consultation, répond à une double nécessité : celle pour l'école de jouer le rôle primordial qui lui incombe dans la réponse à apporter à la situation de crise révélée par les attentats et celle de donner les moyens à tous les personnels et aux partenaires de l'école de remplir leurs missions respectives et de contribuer à la formation de la personne et du citoyen.

L'article L. 111-1 du code de l'éducation précise que le service public de l'éducation « contribue à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite éducative. [...] Il veille à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignements. [... Il] se construit avec la participation des parents » ainsi que de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Enfin, l'école a pour mission de faire acquérir à tous les élèves, outre les valeurs de la République, le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

Les problématiques liées à la radicalisation ne font pas l'objet d'une étude spécifique. La démarche de l'école s'appuie d'une part sur les enseignements et d'autre part sur des activités éducatives qui participent à la prévention de comportements à risque des jeunes face au phénomène de radicalisation. Ces questions peuvent à la fois être abordées par les enseignants tout au long de la scolarité et dans différents champs disciplinaires comme en interdisciplinarité dans des dispositifs ou projets spécifiques.

- **Le programme d'histoire-géographie** de terminale des séries générales propose un éclairage des enjeux majeurs du monde actuel et permet d'approcher la complexité du monde par l'interrogation et la confrontation de grilles de lectures géopolitiques, géoéconomiques, géoculturelles. Le thème consacré aux « puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours » permet notamment d'aborder cette problématique.
Les sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) abordent « le jeu des puissances dans un espace mondialisé » aborde « les nouveaux rapports de force et les nouveaux types de conflictualité » dans le monde, avec notamment la notion de terrorisme.

- **L'enseignement du fait religieux** constitue un des éléments qui fondent la transmission du savoir historique. Cet enseignement fait l'objet d'un discours pédagogique, construit et adapté à tous les niveaux d'enseignement dans le cadre des différentes disciplines. Cet enseignement est conduit dans un esprit de laïcité et de respect des consciences et des convictions. Il est centré sur une approche analytique et historique de la religion, en prenant appui sur les textes, contribue à la construction intellectuelle du futur citoyen.

À ce titre, les programmes en vigueur permettent de bâtir un discours pédagogique, du cycle 2 (CP/CE1/CE2) au lycée, qui conduit à distinguer ce qui relève de la croyance et ce qui relève du savoir, et qui donne les dimensions culturelles et patrimoniales nécessaires à la perception des phénomènes religieux dans les sociétés contemporaines, à travers son histoire, son patrimoine, sa culture, les arts et son actualité, dans une démarche analytique et historique des contextes dans lesquels ils se sont développés.

L'histoire-géographie, le français, l'histoire des arts contribuent tout particulièrement à cet enseignement au collège et au lycée.

- **La pédagogie de la laïcité** permet la transmission des valeurs de la République, une des missions centrales de l'école étant d'éduquer aux règles de vie dans une société démocratique, de rappeler le sens et les enjeux du principe de laïcité dans son rapport avec les autres valeurs de la République.
Cette contextualisation est importante dans la mesure où elle permet de s'extraire des dimensions directement actuelles des enjeux que connait notre société.
Les quinze articles de la **charte de la laïcité à l'école** sont aujourd'hui, dans les écoles primaires comme dans les établissements du second degré, un support essentiel pour faire connaître et faire partager ces principes et ces valeurs par l'ensemble de la communauté éducative. Le travail d'appropriation de la Charte de la laïcité à l'école, depuis septembre 2013, a précisément permis de mettre de manière plus explicite l'accent sur la complémentarité entre laïcité à l'école et enseignement du fait religieux. En complément de la Charte, **un livret laïcité** à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école a été publié en octobre 2015. Parallèlement, un ensemble de ressources pédagogiques permettront à tous les personnels de transmettre les valeurs qui fondent notre République dans le cadre des enseignements, des actions éducatives et de la vie scolaire.

- **Le nouvel enseignement moral et civique (EMC)**, créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, est mis en œuvre depuis la rentrée 2015, de l'école au lycée. L'EMC pose progressivement les fondements pour les

élèves d'une appropriation personnelle des règles de vie dans un Etat de droit avec, en particulier, le respect du pluralisme des opinions, des convictions.

L'EMC met en œuvre, à l'école et au collège, quatre principes :

- Penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix ;
- Comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles ;
- Reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie ;
- Construire du lien social et politique.

Au lycée, le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice :

- « la personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde ;
- « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première ;
- « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale.

- **L'éducation aux médias et à l'information (EMI)** a pour objectif de permettre au jeune de renforcer sa résilience face à toute forme de manipulation et de radicalisation, afin qu'il développe son sens critique, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux et de l'internet. L'EMI initie l'élève à l'usage raisonné des différents types de médias et le sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage. La lecture critique et distanciée, la capacité à publier, à produire de l'information et à s'informer constituent un ensemble de pratiques pédagogiques et éducatives, destiné à former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain.

Après les attentats de janvier 2015, le ministère a mis en place un vaste plan d'ensemble de mobilisation pour les valeurs de la République à l'école. Parmi les onze mesures de ce plan, le parcours citoyen prend en compte l'EMI et l'EMC comme composante essentielle de la construction de la citoyenneté de l'élève, mais vise également à valoriser l'engagement des jeunes afin de permettre de favoriser un sentiment d'appartenance à une société.

• Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)

Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, les équipes pédagogiques et éducatives de chaque école, chaque collège et chaque lycée déterminent la programmation des activités citées ci-dessus, en articulation avec le projet d'établissement ou d'école. Elles peuvent concrètement s'appuyer sur les instances internes comme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC, circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006), le conseil pédagogique, le conseil de la vie lycéenne (CVL) et le conseil de la vie collégienne (CVC). Les compétences des professeurs principaux, qui ont un rôle prépondérant dans la vie de la classe dont ils-elles ont la responsabilité, ainsi que l'expertise des CPE en matière d'organisation et de participation à la vie citoyenne de l'établissement sont également mises à profit.

Un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté départemental (CESCD), crée dans chaque département en 2015-2016, a pour vocation de soutenir les établissements scolaires du premier et du second degrés dans la mise en œuvre du parcours citoyen. Cette instance développera la mise en réseau des actions menées sur un territoire et pourra constituer un appui pour le développement des projets éducatifs des CESC d'établissement, des CESC inter-établissements et des CESC inter-degrés. Le CESC départemental a vocation à renforcer les liens de l'école avec les parents et avec les partenaires de la société civile, notamment les acteurs associatifs. Le CESC départemental favorisera ainsi la synergie des différents acteurs de la communauté éducative.

Une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements a été créée dans chaque académie pour que des bénévoles, dans leur domaine de compétences respectifs, puissent apporter leur expérience aux élèves dans le cadre d'interventions cadrées, en collaboration avec les personnels d'enseignement et d'éducation.

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

- Suivi de l'acquisition des compétences et connaissances des élèves dans le cadre des enseignements et du parcours citoyen.

Tableau de synthèse des indicateurs de basculement

Domaines	Indicateurs	Indices repérables
	Comportement de rupture avec l'environnement habituel	**Signaux forts**
		Rejet brutal des habitudes quotidiennes* rupture avec la famille, éloignement de ses proches, rejet de toute forme de convivialité familiale* rupture avec les anciens amis, modification des centre d'intérêts* absences prolongées et inexpliquées du domicile*clivage exacerbé entre les hommes et les femmes * intérêt soudain pour les armes
		Signaux Faibles
		Ruptures avec l'école, déscolarisation soudaine * modification des humeurs, exaltation, fuite dans l'imaginaire et la virtualité, perte des affects, indifférence * privations de soins conventionnels, manque d'hygiène important, négligence extrême quant aux conditions de vie et de santé ù investissement financier exorbitant dans un domaine exclusif, financement d'activités humanitaires, caritatives, et de bienfaisance sollicité ou réalisé à destination de populations présentées comme victimes d'exactions * privation de sommeil et de repos * incitation à un régime alimentaire carencé
	Changement d'apparence (physique, vestimentaire)	**Signal Fort**
		Modification soudaine et apparaissant comme non cohérente pour l'entourage (passage à des signaux de réligiosité forts : barbe, voile intégral, djellabas, ou volonté de dissimulation)
	Pratique religieuse hyper ritualisée	**Signaux Forts**
		Participation à des groupes de prières et cercles de réflexion radicaux et / ou conférences religieuses de prédicateurs islamistes * agressivité ou hostilité pour un motif religieux
		Signaux Faibles
		Interdits alimentaires étendus à l'entourage * changement de décoration au domicile habituel (réorganisation ascétique de la chambre, retrait des photos et de toute représentation humaine) * mimétisme culturel et religieux * incident lors des parloirs pour un motif religieux (port du voile intégral, refus de se soumettre aux mesures de contrôle, …) * obsession autour des rituels

Domaines	Indicateurs	Indices repérables
Environnement personnel de l'individu	**Image paternelle et/ou parentale défaillante voire dégradée**	***Signaux faibles***
		Absence ou rejet du père * placement dans des centres de protection de l'enfance ou de famille d'accueil * recherche d'identité
	Environnement familial fragilisé	***Signal fort***
		Immersion dans une famille radicalisée
		Signaux faibles
		Traumatismes personnels ou dont l'individu a été témoin * violences, incestes * suivi psychiatrique de l'un des parents * repli sur soi * agressions sexuelles
	Environnement social	***Signaux faibles***
		Fragilité sociale * difficulté d'intégration
	Traits de personnalité	***Signal fort***
		Dépendance (à une personne, un groupe, à des sites internet)
		Signaux faibles
		Immaturité, instabilité, fragilités narcissiques, intolérance à la frustration, pauvreté voire absence d'affects, hypersensibilité * dogmatisme, refus du compromis * quête personnelle de réparation et de reconnaissance avec soit une sensibilité particulière pour l'humanitaire (filles en particulier) soit des aspirations guerrières ou chevaleresque (garçons leur permettant d'exprimer leurs pulsions agressives) * antécédents psychiatriques et troubles du comportement ayant pu conduire à un suivi psycho-social ou à une hospitalisation * recherche affective * recherche de reconnaissance, valorisation * anesthésie affective et insensibilité * imperméabilité aux critiques ou à tout avis autre * revendication à être vu, remarqué, provocation
	Réseaux relationnels	***Signal fort***
		Contact avec des réseaux réputés pour leur radicalisme
Théories et discours	**Théories complotistes et conspirationnistes**	***Signaux forts***
		Allusion à la fin des temps, à la fin du monde, à l'apocalypse * développement d'une vision paranoïaque du monde (discours binaire et manichéen) * double discours, admiration, vénération des terroristes…
		Signaux faibles
		Allusion à un complot judéo-maçonnique * changement de vocabulaire et de sémantique employés

Domaines	Indicateurs	Indices repérables
	Changements de comportements identitaires	***Signaux forts***
		Menace de l'Etat français * soutien aux djihadistes * hostilité à l'occident * discours antisémites * dénonciation de façon véhémente de ceux qui ne partagent pas leur foi (les autres musulmans, les personnes d'autres confessions ou sans confessions) * totalitarisme * Absence d'expression autonome, auto-récitation, discours instrumentalisé * distinction entre les bons et les mauvais musulmans (impis, takfir…)
		Signaux faibles
		Propos associaux * rejet ou remise en cause de l'autorité * rejet de la vie en collectivité * contestation du système démocratique * critique de l'Etat français * attitude discriminatoire vis-à-vis des femmes * changement de sémantique, discours stéréotypé
	Prosélytisme	***Signaux forts***
		Activité prosélyte en vue de radicaliser son entourage voire d'un recrutement * incitation au départ vers la Syrie (Hijra : retour en terre d'islam) voire à l'action violente * conversion tenue secrète vis-à-vis des parents pour les mineurs
		Signaux faibles
		Cas de prosélytisme à l'école * conversion soudaine
Techniques	**Usage des réseaux virtuels ou humains**	***Signaux forts***
		Changements réguliers de puces téléphoniques * fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste * fréquentation de lieux de culte ou tout autre lieux défavorablement connus pour des tendances radicales exprimées ou sous-jacentes, ou de personnes défavorablement inscrites dans un parcours radical, criminel ou terroriste
		Signaux faibles
		Comptes facebook ouverts sous de nouvelles identités (double facebook) * communications compulsives par sms, courriels, twitts * utilisation du téléphone et d'internet de manière excessive et intense (de jour comme de nuit)

Domaines	Indicateurs	Indices repérables
	Stratégies de dissimulation / duplicité	***Signaux forts***
		Découverte de cartes d'itinéraire et brochures de voyage vers la Turquie et Syrie * historique de consultations de sites internet radicaux * recours à des itinéraires de sécurité afin de déjouer une éventuelle surveillance
		Signaux faibles
		Voyages touristiques ou projets humanitaires en Turquie * attitude conformiste * pratique du double discours
Judiciaire	**Condamnation pénale et incarcération**	***Signaux forts***
		Incarcération pour des faits de terrorisme * écrou pour des faits de terrorisme
	Antécédents	***Signaux forts***
		Signalement de la cellule renseignement de la DISP ou de la DAP * signalement des services partenaires du renseignement * signalement d'autres services (SPIP, médical, éducation nationale…) * classé DPS (détenu particulièrement signalé) ou été classé DPS * antécédents de violence graves aux personnes * séjour dans un pays cible d'un djihad guerrier (Afghanistan, Mali, Syrie…)
	Commission de certaines infractions	***Signal faible***
		Délits d'appropriation (acquisition de moyens pour partir en zone de conflit)
	Comportement en détention	***Signaux faibles***
		Nie les faits objet de la condamnation ou de la prévention * conteste l'incarcération * influence ou tentative d'influence des autres détenus * pratique intensive du sport

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL
DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation

Dans le cadre du volet préventif du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, défini par la circulaire du 29 avril 2014, une plateforme téléphonique a été mise en place au sein de l'UCLAT pour écouter, informer et orienter les familles qui souhaitent signaler les situations de radicalisation violente de leurs proches.

Afin de permettre aux écoutants d'identifier au mieux les situations de radicalisation, un certain nombre d'indicateurs avaient été définis, notamment inspirés des travaux du CPDSI.

Néanmoins, au fil de la mise en place progressive du dispositif de prévention de la radicalisation au plan local, de nouveaux indicateurs de radicalisation ont été identifiés via la plateforme téléphonique ou les États Majors de Sécurité.

Il est apparu nécessaire d'actualiser ces indicateurs de basculement au regard de l'évolution des comportements des personnes en voie de radicalisation violente et des spécificités liées au milieu carcéral en particulier.

Un groupe de travail interministériel piloté par le SG-CIPD et composé des ministères de l'intérieur (UCLAT, BCC), de la justice (DPJJ, DAP), de l'éducation nationale, des affaires sociales et de la santé, de la ville, de la jeunesse et des sports et de la MIVILUDES a été installé pour recueillir et déterminer l'ensemble des indicateurs repérés au titre de la radicalisation.

Le tableau ci-joint synthétise l'ensemble des indicateurs de basculement pertinents et caractéristiques d'un processus de radicalisation que le groupe de travail a identifié en les classant par domaine.

L'un des enjeux de ce travail de repérage des indicateurs de radicalisation est d'éviter toute stigmatisation d'une pratique religieuse dans le respect du principe de laïcité.

La radicalisation se définit par trois caractéristiques cumulatives :

- un processus progressif,
- l'adhésion à une idéologie extrémiste,
- l'adoption de la violence.

Ainsi, le processus de radicalisation ne peut être caractérisé que s'il repose sur un faisceau d'indicateurs. Les seuls indicateurs ayant trait à l'apparence physique ou vestimentaire ne sauraient caractériser un basculement dans la radicalisation. Chaque acteur doit donc faire preuve de discernement dans l'analyse des situations.

Un seul indice ne suffit pas pour caractériser l'existence d'un risque de radicalisation et tous les indices n'ont pas la même valeur. C'est la combinaison de plusieurs indices qui permet le diagnostic. Cette approche en termes de faisceau d'indices permet d'insister sur le fait qu'aucune attitude, aucun fait, ni contenu doctrinal ne peut être à lui seul révélateur d'un processus de radicalisation. Un faisceau d'indices permet un diagnostic de la situation, il ne peut être interprété comme signe prédictif de l'évolution du processus.

Dans le tableau ci-joint, il a été décidé de pondérer les indicateurs en distinguant les signaux forts qui doivent constituer une alerte et les signaux faibles qui imposent un état de vigilance. Toutefois, les distinctions opérées restent à ce stade indicatives et mériteraient d'être confortées à l'avenir par des études qualitatives.

L'appréciation de ces signaux doit également prendre en compte l'âge des personnes repérées en distinguant les mineurs et les majeurs. En effet, l'adolescence est une période d'interrogation identitaire. Certains jeunes, inquiets de leur propre valeur peuvent adopter des attitudes provocatrices uniquement pour attirer l'attention des adultes.

Ce tableau de synthèse des indicateurs permet, aux membres des cellules de suivi départementales animées par les Préfets et aux partenaires impliqués dans la prévention de la radicalisation, de pouvoir apprécier, dans le respect des libertés de chacun et notamment dans celui de la liberté de conscience et le principe de laïcité, les situations de basculement dans la radicalisation.

Il sera, pour les préfets de département, un outil indispensable pour apporter une réponse publique adaptée en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes concernées au titre de la prévention de la radicalisation.

Phénomène multifactoriel, le processus de radicalisation est mis en exergue à travers l'identification d'un certain nombre d'indicateurs de basculement qui ont trait à la fois à la personnalité de l'individu, au milieu dans lequel l'individu vit, à son rapport avec la société et la place qu'il occupe, et à son parcours de vie y compris éventuellement dans sa dimension judiciaire.

Les indicateurs de basculement sont classés, dans le document, en cinq domaines et peuvent être identifiés par un certain nombre de d'indices repérables qui, pris isolément, ne peuvent caractériser un processus de radicalisation :

- les ruptures
- l'environnement personnel de l'individu
- théories et discours
- techniques
- judiciaire

1- Les ruptures

On peut distinguer quatre types d'indicateurs :

- le comportement de rupture avec l'environnement

Il s'agit de l'un des indicateurs essentiels du processus de radicalisation, dans la mesure où l'individu modifie complètement ses habitudes quotidiennes et rompt toute relation avec les anciens amis, avec l'école et la communauté scolaire, voire avec la famille et les proches pour se consacrer à une relation exclusive avec un groupe et à sa mission.

- les changements d'apparence physique ou d'apparence vestimentaire

Ils constituent un des premiers indicateurs visibles de basculement dans la radicalisation. Toutefois, ce critère ne peut constituer à lui seul un indice de radicalisation violente sous peine de porter un jugement stigmatisant sur la pratique d'une religion. Pour caractériser le processus, cet indicateur doit donc être complété par d'autres indicateurs. Il faut noter par ailleurs que le changement d'apparence peut échapper à l'entourage proche, du fait d'une incitation croissante à la dissimulation.

- une pratique religieuse hyper ritualisée

Si cet indicateur ne peut constituer à lui seul un critère de radicalisation, il n'empêche que des signes montrant un intérêt soudain et exclusif pour une pratique religieuse radicale, démonstrative et en rupture avec la pratique familiale peuvent alerter.

En effet, par exemple, la mise en place d'interdits alimentaires étendus à l'entourage, le retrait ou la destruction de toutes photos ou représentations humaines, voire l'obsession autour de rituels peuvent caractériser un processus de radicalisation.

Dans tous les cas, l'analyse de la situation doit se faire avec discernement. Il convient en particulier de différencier de qui relève du fondamentalisme musulman et ce ui relève de l'adhésion à un groupe radicalisé.

2- Environnement personnel de l'individu

On peut identifier cinq contextes de fragilisation de l'individu au regard de son environnement :

- une image paternelle et/ou parentale défaillante ou dégradée et un environnement familial fragilisé

L'absence ou le rejet d'un père, une situation familiale difficile notamment le placement dans des centres de protection de l'enfance ou familles d'accueil ou bien encore des violences intrafamiliales peuvent conduire le jeune à rechercher une nouvelle famille et à s'inscrire dans un processus de radicalisation.

- l'environnement social

L'environnement social dans lequel l'individu vit peut favoriser la radicalisation. En effet, un jeune en situation d'échec scolaire et social, qu'il vit souvent comme une injustice, a besoin de se voir reconnaître une place dans la société et un rôle qui peut se traduire par la volonté de sauver le monde. La multiplicité des échecs peut conduire le jeune à choisir la voie de la radicalisation.

- les traits de personnalité

Ce sont souvent les plus jeunes (15 à 25 ans), les plus fragiles et influençables et souvent en quête d'idéal qui sont les premiers touchés par le phénomène de la radicalisation, surtout lorsqu'ils sont en situation d'instabilité, de recherche de reconnaissance identitaire, affective et de valorisation.

- les réseaux relationnels

Les réseaux relationnels (familles, amis, collègues..) inscrits déjà dans un processus de radicalisation peuvent influencer et inciter une personne à se radicaliser.

3- Théories et discours

Les théories et discours sont très prégnants dans le processus de radicalisation. L'individu radicalisé a tendance à répercuter de façon stéréotypée l'ensemble de la rhétorique radicale et propagandiste puisée le plus souvent sur Internet

On distingue trois différents types de discours:

- les théories complotistes, conspirationnistes et victimaires

On peut souligner notamment les allusions à la fin du monde, à l'apocalypse, et aux différentes thèses du complot qui confortent une représentation de soi victimaire et légitiment la violence comme réponse.

- le changement de comportement identitaire

Les individus radicalisés tiennent des discours de rejet ou de remise en cause de l'autorité, de rejet de la démocratie, des discours antisémites, , défendent et soutiennent les groupes djihadistes, et des propos asociaux.

- du prosélytisme

Il s'agit de discours prosélytes de la part d'individus radicalisés en vue de convertir leur entourage et leur famille, de recruter de nouvelles personnes, de les inciter à aller dans les zones de conflits voire de passer à l'action violente.

1- Techniques

Les personnes radicalisées s'appuient sur différentes techniques et stratégies. On peut en distinguer deux types :

- l'usage de réseaux virtuels ou humains

Internet et les réseaux sociaux sont des vecteurs puissants de communication, de propagande et de recrutement, pour les départs vers les zones de conflits. L'usage des sites radicaux s'effectue souvent à l'insu de la famille et de l'entourage, avec un soin particulier à ne pas laisser de traces.
Il existe également des réseaux humains ou physiques plus ou moins constitués, en lien souvent avec des groupes criminels ou délinquants qui, par leur discours et une aide matérielle, incitent à la radicalisation ou au départ pour le djihad.

- Les stratégies de dissimulation/duplicité

Les personnes radicalisées usent de divers stratagèmes pour ne pas éveiller les soupçons quant à leurs intentions et notamment leur velléité de départ et pour échapper à la surveillance des services spécialisés de la police ou de la gendarmerie.

LES ORGANISMES

Repérage et prise en charge des situations de radicalisation : acteurs et actions

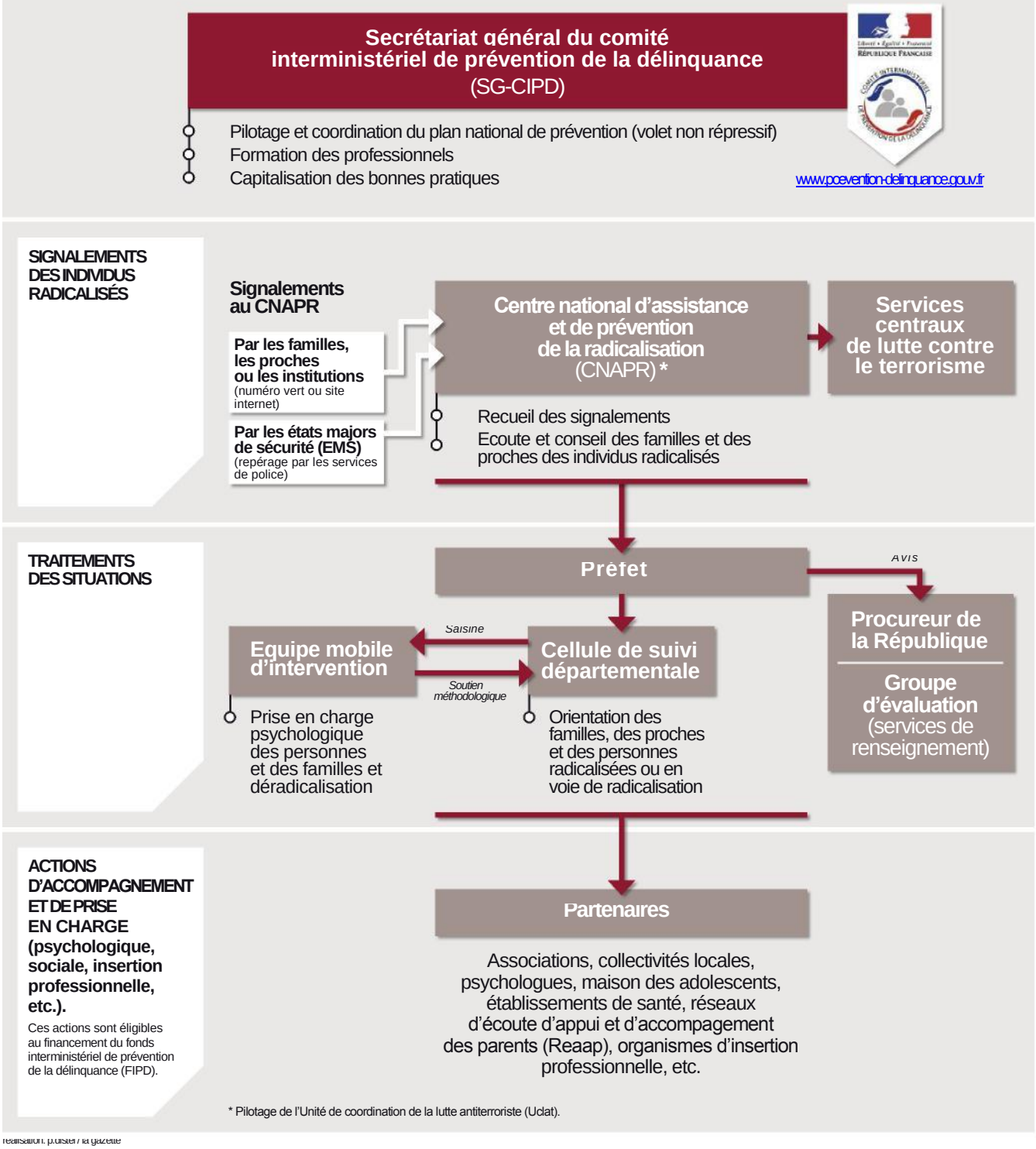

réalisation : p.distel / la gazette